

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 17 février 2022 à 9h00 par
vidéoconférence / Zoom.

Sont présents

Mme Catherine Fournier, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil;
M. Stéphane Boyer, maire de la Ville de Laval;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes;
M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes;
Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif de la Ville
de Montréal;
M. Sylvain Ouellet, conseiller de la Ville de Montréal,
arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
M. Luc Rabouin, membre du comité exécutif de la Ville de
Montréal.

N'a pu assister

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal *

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la
Communauté, Me Tim Seah assistent à la séance.

La séance est ouverte par la vice-présidente à 9h00.

PRÉSENTATIONS

- Programme de compensation des municipalités rurales – M. Sylvain Payant, maire de la
Municipalité de Saint-Isidore et président de la Table des municipalités rurales.
- Règlement de contrôle intérimaire sur les milieux naturels.

CE22-038

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 27
JANVIER 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 27
janvier 2022.



CE22-039

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2022-96
CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS

Il est résolu :

- de prendre acte du dépôt de la version projet du *règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-96 concernant les milieux naturels*, de le transmettre aux municipalités régionales de comté et aux municipalités visées et de les consulter sur les dispositions normatives du règlement jusqu'au 18 février 2022;
 - de prolonger jusqu'au 14 mars 2022, la période de consultation;
 - de convoquer une séance extraordinaire du conseil le 24 mars 2022 après la séance du comité exécutif.
-

CE22-040

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ AU
SERVICE L'ARTERRE

Il est résolu de renouveler, pour une durée de deux ans, l'adhésion au service L'ARTERRE auprès du Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec (CRAAQ) au montant maximum de 42 000 \$ annuellement toutes taxes comprises et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE22-041

TERRITOIRE D'APPLICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est résolu de recommander au conseil de la Communauté d'autoriser la conclusion d'ententes auprès des MRC de L'Assomption et de Deux-Montagnes concernant l'intégration des municipalités de L'Épiphanie et de Saint-Placide au territoire d'application du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et d'autoriser le directeur général à signer ces ententes.



CE22-042

PROJETS DE RÈGLEMENTS PROVINCIAUX CONCERNANT LA
MODERNISATION DES SYSTÈMES DE CONSIGNE ET DE
COLLECTE SÉLECTIVE

Il est résolu de demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de la consultation portant sur le projet de *règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* :

- de reconsidérer l'introduction de certains produits à usage unique, tels que les pailles et les ustensiles, dans le nouveau système de collecte sélective alors qu'un mouvement en faveur du bannissement de ces produits est amorcé tant au niveau municipal que fédéral;
 - de ne pas inclure certains plastiques comme ceux compostables et biodégradables dans la collecte sélective étant donné que ceux-ci posent actuellement des problèmes aux centres de tri lorsqu'ils se trouvent dans cette filière;
 - une clarification à l'égard du fait que les municipalités pourront décider si elles souhaitent ou non être l'entité responsable d'assurer la collecte sélective dans les lieux publics et auprès des ICI.
-

CE22-043

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU
TRANSPORT DE MONTRÉAL (CARGOM)

Il est résolu :

- de prendre acte du bilan annuel 2021 et des états financiers vérifiés 2021, ci-joints, de la grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM);
 - d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière de l'année 2021, soit un montant de 20 000 \$, lorsque l'ensemble des conditions prévues à la convention de contribution financière 2020-2021 convenue avec CargoM auront été remplies;
 - de prendre acte du *Plan stratégique 2020-2022*, du *Plan d'actions 2022* et du budget 2022 de CargoM;
 - d'autoriser le directeur général à signer une convention de contribution financière avec CargoM pour l'animation de la grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal pour l'année 2022 substantiellement conforme au projet ci-joint;
 - d'autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 220 000 \$ dans le cadre de la convention 2022 avec CargoM pour l'animation de la grappe de la logistique et du transport.
-



CE22-044

GRAPPE DE L'AÉROSPATIALE (AÉRO MONTRÉAL)

Il est résolu :

- de prendre acte du *Plan d'action 2022* d'Aéro Montréal;
 - d'autoriser le versement d'une contribution additionnelle maximale de 110 000 \$ pour l'année 2022 à Aéro Montréal pour financer une activité de rayonnement international visant à positionner le secteur aérospatial métropolitain et à stimuler l'innovation (Forum Innovation) ainsi qu'un projet de soutien à la chaîne d'approvisionnement aérospatiale (MACH);
 - d'autoriser le directeur général à signer un addenda à la convention de contribution financière à Aéro Montréal pour les années 2021 et 2022 substantiellement conforme au projet ci-joint.
-

CE22-045

LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 15 au 30 janvier 2022, jointe à la présente.

CE22-046

PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de recommander au conseil d'adopter le *Règlement 2022-95 modifiant le règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière* afin d'ajuster les taux pour l'année 2022 conformément aux prévisions budgétaires adoptées par le conseil le 23 septembre 2021, ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



CE22-047

NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DU RÉGIME DE
RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de nommer Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, comme membre du comité de retraite et représentante de l'employeur pour une durée de trois ans.

CE22-048

COTISATION D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

Il est résolu de renouveler l'adhésion de la Communauté à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 et d'autoriser le versement d'un montant de 300 179,96 \$ incluant les taxes applicables à cette fin.

CE22-049

DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION DE RENOUVELER LA SUBVENTION AU PROGRAMME DE
COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS RURALES POUR LA PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR LA PÉRIODE 2023-2027

Il est résolu :

- de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de renouveler la subvention au *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal* pour la période 2023-2027 pour un montant total de 12,5 M\$;
 - d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
-



CE22-050

ACQUISITION DES LOTS 3 386 979 ET 2 513 098 DU SECTEUR
PARCHEMIN À BOUCHERVILLE (DOSSIER : 2021-21)

Il est résolu :

- d'inscrire le projet d'acquisition de la Ville de Boucherville des lots 3 386 979 et 2 513 098 du secteur Parchemin à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;
 - d'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 4 695 775,83 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.
-

CE22-051

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2031 DE L'ARTM

Il est résolu de recommander au conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le programme des immobilisations 2022-2031 de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

CE22-052

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2031 D'EXO

Il est résolu de recommander au conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le programme des immobilisations 2022-2031 du Réseau de transport métropolitain (exo).



CE22-053

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2031 DE LA SOCIÉTÉ
DE TRANSPORT DE MONTRÉAL - VOLET MÉTRO

Il est résolu de recommander au conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le volet métro du programme des immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

CE22-054

ACQUISITION DES LOTS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC
MÉTROPOLITAIN AGRICOLE À BROSSARD

Il est résolu de retenir les services du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour la fourniture des services professionnels requis pour procéder à l'acquisition des terrains situés à la Ville de Brossard devant servir pour l'aménagement du parc métropolitain agricole et d'autoriser le directeur général à engager, à cette fin, des dépenses pour un montant n'excédant pas 150 000 \$ plus taxes.

CE22-055

SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION ET LE
DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE D'ACQUISITION DES
TERRAINS DU BOIS ET CORRIDOR FORESTIER CHÂTEAUGUAY-
LÉRY

Il est résolu d'octroyer au cabinet Bélanger Sauvé le mandat d'accompagner la Communauté dans l'élaboration et le déploiement d'une stratégie de négociation et d'acquisition de terrains stratégiques situés dans le bois et corridor forestier Châteauguay-Léry et de réserver une somme de 25 000 \$ plus les taxes applicables à cette fin.



CE22-056

NOMINATIONS À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu de désigner pour siéger au conseil d'administration de Montréal International pour un mandat de deux ans se terminant en avril 2024 :

- Mme Liza Poulin, mairesse de la Ville de Blainville;
 - M. Guy Pilon, maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;
Mme Julie Éthier, directrice générale de Développement économique Longueuil;
 - Mme Christine Poirier, conseillère municipale de la Ville de Laval.
-

CE22-057

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu d'appuyer le renouvellement du mandat de monsieur Robert Lefebvre en tant qu'administrateur de la Société Aéroports de Montréal qui vient à échéance le 10 mars 2022 pour un nouveau terme de 3 ans.

CE22-058

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL NATIONAL ZÉRO DÉCHET

Il est résolu :

- de nommer, à compter du 1er septembre 2022, Madame Marie-Andrée Mauger, à titre de représentante de la Communauté au conseil d'administration du Conseil national zéro déchet pour une période de trois ans;
 - d'autoriser le remboursement des frais de déplacement pour un montant n'excédant pas cinq mille dollars par année, avant toutes taxes, pour la durée de son mandat.
-



CE22-059

NOMINATION AU PACTE CANADIEN SUR LES PLASTIQUES

Il est résolu :

- de nommer, à compter du 1er septembre 2022, Madame Marie-Andrée Mauger, à titre de représentante de la Communauté au Pacte canadien sur les plastiques pour une période de deux ans;
 - d'autoriser le remboursement des frais de déplacement pour un montant n'excédant pas cinq mille dollars par année, avant toutes taxes, pour la durée de son mandat.
-

CE22-060

HONORAIRES POUR LES DOSSIERS JUDICIAIRES

Il est résolu d'autoriser le paiement des factures pour les honoraires d'avocats de Bélanger Sauvé pour les cinq dossiers litigieux concernant les terrains du boisé Châteauguay-Léry (dossiers 500-17-089947-157, 500-17-115593-215, 500-17-111535-202, 505-17-009202-161 et 760-17-004872-175 de la Cour supérieure) pour les services rendus ainsi que ceux à venir et de réserver une somme de 100 000 \$ plus les taxes applicables à cette fin.

CE22-061

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - BANNISSEMENT COMPLET DES SACS DE PLASTIQUE (EMPLETTES)

Considérant que 46 municipalités ont à ce jour adopté un règlement visant le bannissement des sacs de plastique représentant 82 % de la population de la région métropolitaine de Montréal,

Considérant que 12 de ces municipalités ont banni l'ensemble des sacs de plastique à usage unique (emplettes), quelle que soit leur épaisseur,

Il est résolu de recommander au conseil :

- d'inviter l'ensemble des municipalités du territoire d'application du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) à adopter le règlement type visant à interdire tous les sacs de plastique (emplettes) au plus tard le 1er septembre 2022;
 - d'inviter les municipalités à déployer la campagne de communication *Je fais ma part*.
-



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions CE22-038 à CE22-061 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

Mme Valérie Plante a motivé son absence au sens du *Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté*.



Liste des documents déposés

1. Demandes adressées au Gouvernement du Québec

Réforme de la Loi sur l'expropriation – Appui à l'UMQ

- Résolution numéro 2022-01-045 du 10 janvier 2022 de la Ville de Sainte-Thérèse.
- Résolution numéro 2022-01-045 du 18 janvier 2022 de la Ville de Boisbriand.
- Résolution numéro 2021-01-04 du 18 janvier 2022 de la Ville de Blainville.

2. Demandes de modification de la démarche de mise à jour du PMAD

- Résolution numéro 22-01-020 du 17 janvier 2022 de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.

3. Pour information

RCI – Désignation d'inspecteurs métropolitains locaux

- Résolution numéro 2022-01-016 du 18 janvier 2022 de la Ville d'Oka.